



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Suppression de la réserve parlementaire : LEADER France plaide en faveur d'un fonds de soutien pour les territoires ruraux**

A l'occasion des travaux sur le devenir de la réserve parlementaire à travers la loi de moralisation de la vie publique, discutée cette semaine en séance publique à l'Assemblée Nationale, LEADER France, fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme européen LEADER, a interpellé les Ministres de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, de la Cohésion Territoriale et des Affaires Européennes, le Président de l'Assemblée Nationale et les parlementaires sur la ré-orientation de ces fonds.

Partant du constat que par la réserve parlementaire, les Députés soutiennent majoritairement des investissements de proximité portés par des collectivités locales et des activités menées par des associations en milieu rural, LEADER France plaide en faveur d'un **fonds de soutien pour les territoires ruraux qui permettrait de cofinancer des projets soutenus par les fonds européens et notamment le programme LEADER.**

Nos territoires ruraux, avec des moyens souvent contraints, ont su innover dans des nombreux domaines : qualité de vie, solidarités, culture, services à la personne, diversifications économiques, transition énergétique ...

90 millions d'euros, soit l'équivalent du budget annuel voté en loi de finances pour la réserve parlementaire, permettraient de mobiliser près de 200 millions de FEADER par ans. En trois ans, cela permettrait de consommer l'intégralité de l'enveloppe FEADER dédié à la mesure et permettrait au total d'injecter près d'**1 milliard d'euros** en faveur des territoires ruraux pour des projets issus d'une démarche collective et concertée.

L'affectation de cette enveloppe budgétaire lèverait le frein de la recherche de financements publics pour les porteurs de projets, aussi bien public que privé et appuierait le développement des territoires ruraux en se basant sur les fondamentaux de LEADER qui sont partagés par les parlementaires : gouvernance locale, démarche ascendante, innovation, projets multi sectoriels, partenariat public-privé. La gouvernance locale pourrait ainsi être renforcé à travers ce dispositif en faisant entrer les parlementaires au sein même des comités de programmation LEADER.

**Contact Presse : Association LEADER France**